

14 mars 2011  
Français  
Original : anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Cinquante-cinquième session**

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée  
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité  
entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre  
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives;  
thème de l'évaluation : l'élimination de toutes les formes  
de discrimination et de violence à l'égard des filles**

## **Élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles**

### **Résumé de l'animateur**

1. Le 25 février 2011, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue en vue d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des conclusions concertées sur le thème de l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles, qu'elle avait adoptées à sa cinquante et unième session en 2007 (E/2007/27-E/CN.6/2007/9, chap. I, sect. A). Ce dialogue a essentiellement consisté à mettre en commun l'expérience acquise au niveau national dans l'application des conclusions concertées, à mettre en évidence les réalisations, les lacunes et difficultés en la matière, à cerner les bonnes pratiques et à proposer des stratégies permettant d'étendre et d'accélérer l'application.

2. La session d'évaluation a été animée par Filippo Cinti, Vice-Président de la Commission. L'un des orateurs principaux, Saad Houry, Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a ouvert les débats. Trois jeunes femmes, Ika, Ya Marie et Lil Shira, ont fait part de leurs expériences en matière d'aide aux filles victimes de discrimination et d'actes de violence, notamment de prostitution forcée, de grossesse précoce, de châtiments corporels à l'école, de harcèlement dans leur communauté et à l'école, de mutilations ou ablations génitales et de traite. Elles ont également décrit les actions qu'elles menaient, en recourant notamment aux nouvelles technologies, pour sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux des filles et faire évoluer la situation, de façon à permettre

aux filles d'accéder à l'éducation, de vivre à l'abri de la violence et de jouir de tous leurs droits fondamentaux. Un document de synthèse a servi de cadre aux débats.

3. Les filles se heurtent dès le plus jeune âge à la discrimination et à la violence. L'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard est un objectif prioritaire à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Si l'application des conclusions concertées a quelque peu progressé depuis 2007, la discrimination et les violations des droits fondamentaux des filles sont toujours une réalité. Il faut renforcer, développer et reproduire les bonnes pratiques et s'en inspirer pour élaborer et mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes de meilleure qualité.

#### **Progrès accomplis dans l'application**

4. Des cadres législatifs et plans directeurs plus robustes sont de plus en plus largement mis en place pour défendre les droits des femmes et des enfants et prévenir et réprimer la violence à leur égard. Nombreux sont les États qui ont adopté des lois et des politiques visant à combattre les multiples formes de violence à l'égard des filles, notamment la traite, les mutilations ou ablations génitales et les mariages précoces et forcés. Des lois de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pornographie infantile ont également été adoptées. Dans certains cas, les stratégies nationales en faveur de l'égalité des sexes ou les plans d'action en la matière accordent une attention particulière aux filles, lesquelles bénéficient également de l'adoption de lois sur l'égalité des sexes. On mesure mieux à quel point tenir compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des budgets peut contribuer à accélérer l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des filles.

5. On renforce actuellement les mesures de sensibilisation aux droits fondamentaux des enfants, y compris aux droits des filles, et de lutte contre les stéréotypes sexistes. Campagnes médiatiques, célébration de journées nationales des filles, élimination du sexisme et intégration des droits fondamentaux des enfants, et notamment des filles, dans les programmes scolaires et les systèmes d'enseignement extrascolaire sont autant d'exemples de bonnes pratiques en la matière. Des

tion e-6(s)ai7(re l)T0.0178 Tc 0.045924wTf(222actiqu51r )-e )-meles,e mimpris51 faveTrDes ot fondaune

services en faveur des enfants victimes de violence sont également de plus en plus nombreux à voir le jour.

8. Les initiatives de lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles font de plus en plus appel à de multiples parties prenantes, dont les autorités publiques, la société civile, les chefs religieux et locaux, ainsi que les hommes et les garçons, ce qui a un effet positif sur l'application des lois et des politiques. Cette collaboration se traduit par exemple par la création de mécanismes veillant à l'exécution de plans d'action nationaux, d'institutions pour l'élimination du travail des enfants, de réseaux de prévention de la traite des enfants et de commissions destinées à garantir le respect des lois interdisant les mutilations ou ablations génitales féminines.

9. Les engagements souscrits au niveau mondial en vue de parvenir à la parité

la réalisation concrète de leurs droits fondamentaux et à l'élimination de la violence à leur égard.

13.

filles, qui sont souvent contraintes de travailler de longues heures, victimes de mauvais traitements et privées de leurs droits.

18. La mauvaise qualité des données et des statistiques sur la situation des filles constitue une entrave majeure à la formulation et à l'application de politiques et de programmes efficaces et ciblés, ainsi qu'au suivi des progrès en matière d'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des filles. Il est nécessaire d'améliorer la qualité des données recueillies et des recherches effectuées sur la situation des filles, notamment sur les multiples formes de discrimination et d'exclusion qu'elles subissent, pour améliorer l'élaboration des lois et politiques et l'évaluation de l'impact des mesures prises.

#### **Recommandations en vue d'accélérer l'application**

19. Se fondant sur l'expérience acquise et les bonnes pratiques constatées, les participants ont recommandé une série de mesures visant à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles :

a) Adopter des stratégies globales permettant de créer un environnement porteur et favorable aux filles, en accordant une attention particulière aux droits et aux besoins des adolescentes;

port, c 0 Tfilles, n6(neme( lelabl)-e( ur )-dias)2dan

communautés, et en appliquant ces connaissances à l'élaboration de politiques et de stratégies;

g) Créer un environnement sûr pour les filles et renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la violence à leur égard, notamment par l'intermédiaire de lois et de stratégies globales qui punissent les auteurs, dispensent soutien et assistance aux victimes et prescrivent des mesures de prévention, et d'une action tendant à susciter un consensus de l'ensemble de la société contre toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes;

h) Garantir aux filles l'accès à un enseignement de qualité à tous les degrés, et leur fournir des informations et des services appropriés en matière de santé et d'alimentation;

i) Généraliser la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la budgétisation, en accordant une attention particulière aux besoins des filles;

j) Améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge et de travaux de recherche qualitative sur la situation des filles, qui serviront de base à des politiques et des programmes tenant compte des multiples formes de discrimination et de violence dont les filles sont victimes et visant à les éliminer, et permettront d'évaluer et de suivre l'impact des mesures prises.

---